



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 22 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/02 de la Municipalité, du 3 février 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 20'110'000.- pour effectuer les travaux de maintenance et de réhabilitation d'installations de l'aménagement hydroélectrique de Lavey jusqu'à fin 2030 ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de l'aménagement de Lavey

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :